



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**DATE :** Mardi 10 novembre 2020  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de Bedford  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MILLER William, maire de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M<sup>e</sup> David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Cynthia Laflamme et Claude Hébert sont également présents en mode écoute.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Première période de questions du public
3. Inclusion potentielle de la MRC Brome-Missisquoi en Estrie
  - 3.1. Mise en contexte
  - 3.2. Délibérations
  - 3.3. Vote sur la proposition du comité administratif
4. Deuxième période de questions du public
5. Levée de la séance

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT** la constatation par le conseil et le préfet du quorum de cette assemblée extraordinaire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié tel que requis au maire qui n'est pas présent lors de l'ouverture, et ce, au moins soixante-douze heures avant la tenue de la présente séance extraordinaire, en ce que sa présence a été confirmée;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE**  
**APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT**  
**ET RÉSOLU :**

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-après, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés considérant l'absence d'un des membres du conseil lors de l'ouverture:

532-1120



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

1. Ouverture de la séance
2. Première période de questions du public
3. Inclusion potentielle de la MRC Brome-Missisquoi en Estrie
  - 3.1. Mise en contexte
  - 3.2. Délibérations
  - 3.3. Vote sur la proposition du comité administratif
4. Deuxième période de questions du public
5. Levée de la séance

De procéder à l'ouverture de la séance.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M<sup>e</sup> Legrand fait la lecture de deux questions reçues de monsieur Jean Asnong, agriculteur et conseiller à Pike River :

1. *Pourquoi le conseil est si pressé de prendre une décision si importante en réunion spéciale?*

Réponse : Monsieur Melchior explique notamment qu'il y a une demande en ce sens des paliers gouvernementaux et du ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur François Bonnardel qui souhaitent régler le tout rapidement. Également, les discussions durent depuis deux ans et la MRC Brome-Missisquoi n'a pas pris à ce jour de position officielle.

*Monsieur Pierre Janecek, maire de Dunham, se joint à la séance. Tous les membres du conseil sont maintenant présents et assistent à la séance extraordinaire.*

2. *Est-ce que les maires ont un mandat de leurs citoyens pour décider du transfert en Estrie?*

Réponse : Monsieur Melchior explique qu'il appartient aux maires de chaque ville à décider et à parler avec sa population. La Ville de Farnham a sondé sa population.

M<sup>e</sup> Legrand fait la lecture d'une question reçue de monsieur Richard Godère :

3. *Si vous changez de région administrative, voulez-vous conserver les mêmes intervenants dans le [secteur] forestier (AFM, entente sectorielle ) et avez-vous considéré les conséquences pour les producteurs?*

Réponse : Monsieur Melchior explique notamment que c'est une volonté proposée par le comité administratif, qu'un comité transitoire soit créé afin d'une part de ne pas perdre d'acquis, de travailler au niveau de l'agriculture et de la foresterie et de notamment travailler à rapatrier l'argent du FARR.

### INCLUSION POTENTIELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI EN ESTRIE – RECOMMANDATION DU CA

M<sup>e</sup> Legrand fait une mise en contexte de l'inclusion potentielle en Estrie de la MRC Brome-Missisquoi par la lecture de la recommandation du comité administratif d'être rattachée à la région administrative de l'Estrie, adoptée le 4 novembre 2020.

### INCLUSION POTENTIELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI EN ESTRIE – DÉLIBÉRATIONS

Certains membres du conseil sont notamment d'avis que le moment n'est pas venu de statuer sur la question d'un transfert de la MRC Brome-Missisquoi en Estrie, en raison de la situation pandémique actuelle. Il est notamment proposé par certains de reporter la décision de 6 mois et/ou de conserver le statu quo. Certains membres se demandent également pourquoi le gouvernement n'a pas donné à la MRC d'informations satisfaisantes en vue d'un transfert, font le commentaire qu'il n'y a pas grand-chose à gagner, notamment en agriculture et en foresterie, et/ou se questionnent sur la crédibilité des promesses des représentants gouvernementaux.



N° de résolution  
ou annotation

533-1120

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Certains membres sont cependant d'avis que le statu quo n'est plus possible, que le moment est venu de prendre une décision et qu'ils sont en mesure de prendre une telle décision pour la population qu'ils représentent. Selon eux, du point de vue démographique, la MRC Brome-Missisquoi sera avantagée par un transfert en Estrie. Également, le transfert serait conditionnel à la formation d'un comité de transition.

### DEMANDE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI DE JOINDRE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ESTRIE

**CONSIDÉRANT** que le territoire de la MRC Brome-Missisquoi, bien qu'officiellement rattaché à la région administrative de la Montérégie, est desservi, dans certains cas, par des directions régionales ou des centres de services localisés dans la région administrative de l'Estrie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi a entrepris, depuis deux ans, une réflexion quant au transfert de son territoire dans la région de l'Estrie pour tous les services gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** la résolution 509-1020 adoptée lors du conseil des maires du 20 octobre 2020 laquelle demandait notamment au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest l'obtention d'informations supplémentaires pour prendre une décision éclairée sur le transfert éventuel en Estrie pour les services du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT** qu'une réponse du ministre François Bonnardel adressée au préfet a été reçue le 28 octobre dernier;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

Que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi accepte que son territoire soit rattaché à la région administrative de l'Estrie (MAMH) conditionnellement à ce que le Gouvernement du Québec forme un comité pour la transition harmonieuse du transfert en Estrie et responsable de travailler à ce que le FRR-1 de la nouvelle Estrie soit augmenté d'une somme suffisante afin que le montant par habitant soit au moins équivalent au montant par habitant actuellement dévolu en Estrie et que des services gouvernementaux adéquats soient disponibles (en quantité et en connaissances) pour les milieux agricoles et forestiers, notamment.

De transmettre une copie de la résolution adoptée à cette séance au ministre responsable de la région de l'Estrie et ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, ainsi qu'à madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi.

**EN FAVEUR :** 27 voix sur 43, représentant 67 % de la population (Bolton-Ouest, Brome, Bromont, Cowansville, Farnham, Lac-Brome et Stanbridge Station).

**CONTRE :** 16 voix (Abercorn, Canton de Bedford, Ville de Bedford, Brigham, Dunham, East Farnham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand, Sainte-Sabine, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge East et Sutton)

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

534-1120

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune nouvelle question écrite n'a été transmise par le public.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉ**

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.